

mazars

B.P: 3791 Douala Cameroun

Tél: 237 33 42 42 47/Fax: 33 42 91 70

Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI S.A.)

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la Conformité des actes de gestion (Article 33 du décret N° 2019/320 du 19 juin 2019)

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS CAMEROUN

B.P. 3791 – CAMEROUN

TEL: 237 233 42 42/ FAX: 237 233 42 91 70

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

au capital social de 100 000 000 FCFA – Inscrite au registre de commerce sous le numéro RC/DLA/2005/M/331.

Agréé CEMAC sous le numéro SEC 034 par décision N°17/015 UEAC-010 C-CM-13 du 07 février 2005

Inscription ONECCA sous le numéro SEC 017.

Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles S.A

Société Anonyme au Capital de 1 500 000 000 FCFA

Siège Social Yaoundé BP : 1431 Yaoundé

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la conformité des actes de gestion (Article 33 du décret N° 2019/320 du 19 juin 2019)

Exercice clos le 31 décembre 2021

N/Réf : 374.RAP.2022/DLA

Excellence Monsieur Le Ministre en charge des Finances,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) S.A, nous vous présentons notre rapport spécial sur la conformité des actes de gestion visé à l'article 33 du décret N° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles internationales. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les actes de gestion ne comportent pas d'anomalies significatives et ne sont pas en marge des lois règlementant le fonctionnement de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) S.A. Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Les rémunérations et autres avantages indûment perçus par les dirigeants ont été reversés par caisse avant la clôture de l'exercice. En dehors de ces irrégularités, nos travaux n'ont pas révélé d'actes de gestion non conformes aux lois en vigueur.

Fait à Douala, le 24 Novembre 2022

Le Commissaire aux comptes

MAZARS CAMEROUN SA
Agrément CEMAC n° SEC.034
Agrément ONECCA n° SEC 017

Fidele Bienvenu MMANDOA
Associé